

COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal du vendredi 22 février 2008

Date de la convocation 15 février 2008

PRESENTS : MM DELANNOY, MOREAU, FAVIER, LEZIN, FAUCHER, ROUX, BARDY, MOTY, CHAPRON
MMES BOISSEAU, GAILLOT, BOURRINET

ABSENTS : MM FORTIER, GRANDCHAMP, HISPIWACK, JAUBARD, CHOLLOUX
MMES MASSONNAUD, GUEDON

PERSONNEL

- Modification de la délibération du 25 janvier 2008 : création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} mars 2008 et non à temps complet.
- Décision de mettre à disposition du Centre des Métiers d'Art pour le mois d'août 2008 Melle Charlotte BARON, Agent du Patrimoine.

COMPTABILITE

- Décision de demander à l'entreprise NEVEU & Fils de Reignac le remboursement de la facture de Tugal'Alu d'un montant de 306,18 € en réparation du sinistre causé par un de leurs employés (bris de glace de la porte de la mairie).
- Approbation du compte de gestion 2007 commune : 9 votes pour, 3 contre
- Approbation du compte de gestion 2007 assainissement : 9 votes pour, 2 contre, 1 abstention
- Comptes administratifs 2007 :

Commune : Fonctionnement : 158 656,50 € (excédent)
 Investissement : 181 691,69 € (excédent)

8 votes pour, 3 contre

Assainissement : Fonctionnement : 54 000,43 € (excédent)
 Investissement : 9 057,72 € (déficit)

8 votes pour, 2 contre, 1 abstention

TARIFS MEDIATHEQUE

- Annulation des tarifs tickets animation

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

- Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour 2007 :

Ecole primaire : 449 € par enfant

Ecole maternelle : 1 258 € par enfant

RESILIATION DE BAIL

- Décision de garder la caution de Monsieur Rousset d'un montant de 150 € pour le logement situé 1 impasse de Blanzac pour prendre en charge une partie des frais de remise en état du logement.
- Décision de reverser la caution de 400 € à Madame Coiffard suite à la résiliation du bail au 31 décembre 2007 pour le logement de l'école de Saint Christophe.

FEU D'ARTIFICE

- Décision d'accepter la proposition d'ATLANTIC PYRO SERVICES, d'un montant de 5 680 € TTC, pour le feu d'artifice du 13 juillet 2008.

VITRAUX EGLISE DE SERIGNAC

- Décision de retenir la proposition de Monsieur GENET Jean-Marie, d'un montant de 6 326,13 € pour la restauration et le changement des vitraux de l'église de Sainte Marie.

CHEMIN COMMUNAL : ELAGAGE

- Décision d'accepter la proposition de l'entreprise ARBOR SERVICES, d'un montant de 1 400 € pour l'élagage des arbres sur 125 mètres d'un chemin communal (route de Périgueux).

SUBVENTION

- Décision d'accorder à l'école élémentaire des 6 arbres une subvention de 1 020 € (60 € par enfant pour 17 enfants) pour la participation aux frais du voyage en Suisse prévu en mai 2008.

TRAVAUX

- Fin des travaux de voirie rue Saint Christophe : réfection des trottoirs, zone 30 et rétrécissements.
- Protection du parking appartenant à RFF par une barrière pour empêcher l'accès à la voie ferrée.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Décision de donner un accord de principe à la FCOL pour l'implantation d'une antenne du Centre Médico Psycho Pédagogique « Sillac – La Grande Garenne ».
- Lecture des courriers entretenus entre la DDE et la Mairie concernant le refus du permis de construire du Château.

Le Maire,

